

2010 : une année de conversion

I – Les conversions vers l'agriculture biologique

2010 restera une année particulièrement qui a vu le nombre de producteurs en bio dans le Gers augmenter de presque 40 % passant de 330 à 500. Contrairement aux annonces anticipées de plusieurs acteurs de la filière, l'accompagnement public Agence de l'Eau ou Etat + Europe sera accessible à tous les demandeurs de «MAE – conversion à l'AB» en 2010.

Pour les années à venir, les autorités nationales restent incertaines sur la contribution de l'Etat français.

Pour les conversions postérieures au 18 mai 2010, une nouvelle politique d'aide CAB a été décidée en

2009 par le gouvernement français. Ainsi en 2011, une enveloppe de conversion de 50 M€, et égale à l'enveloppe aide au soutien, est constituée exclusivement à partir du fond «Feoga» du premier pilier de la PAC, budgétisée sur 3 ans (2011-2012-2013). Son objectif est d'accompagner financièrement les domaines agricoles en conversion (2 à 3 ans en général).

Les montants d'aides prévisionnels par ha sont inchangés, a priori. Toutefois, ce dispositif peut faire l'objet d'un régulateur, si au fil des ans, la demande finale dépasse le budget disponible de 50 M€ chaque année.

Fin d'accompagner les porteurs de projet de conversion dans une démarche efficace, la Chambre d'Agriculture du Gers, poursuit pour 2011 son offre de stage de formation à la conversion bio dans le cadre des fonds Vivea. Cette formation fait l'objet d'une visite diagnostic-project individualisée chez chaque stagiaire.

Toute personne intéressée par cette formation peut s'adresser au Service Technique ou au Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture. Les stages débuteront fin janvier 2011 (voir livret formation de décembre 2010).



Les herses étrilles peuvent bénéficier d'aides au titre du PVE.

II – Les aides publiques aux investissements

✓ Les arrêtés préfectoraux relatifs aux dossiers PVE (Plan Végétal Environnement) déposés fin août 2010 en DDT ont été adressés aux demandeurs. Le budget public Etat – Agence de l'Eau + Europe 2010 a permis de satisfaire toutes les demandes gersoises.

Pour 2011, il pourrait y avoir un appel d'offre, cette fois au printemps (mi-janvier-février) selon les prises d'arrêts ministériels.

En conséquence, il est temps pour les personnes concernées par un ou des investissements liés au désherbage mécanique, à l'entretien des couverts, à l'économie d'eau en irrigation ou l'aménagement des serres, de préparer l'élaboration de leur dossier, dans le but de finaliser au printemps.

Toutes informations utiles seront transmises aux personnes ayant

contacté les services techniques.

✓ La région Midi-Pyrénées accompagne à hauteur de 17,50% comme l'Europe par le Feadr (17,5%), les autres investissements liés à l'AB à l'exception des matériels de semis. Comme en matière de PVE, les ingénieurs du service technique de la Chambre d'Agriculture guideront toute demande formulée par des producteurs en biologie.

IV – Toutes informations utiles à l'Agriculture Biologique

Toutes informations utiles à l'AB et à tout exploitant agricole sont disponibles sur le site :

www.gers-chambagri.com
(code d'accès à demander en ligne)

Dernier rappel :

La notification sur le site de l'Agence bio est obligatoire au 15 mai de chaque année, sous peine de déchéance des aides bio.

Une vingtaine de producteurs nouveaux comme anciens, ne sont toujours pas identifiés par cette agence publique.

Par mesure de précaution, nous vous conseillons d'aller vérifier votre identification synonyme de notification sur le site www.agencebio.org. Si tel n'était pas le cas, l'inscription en ligne reste une obligation rapide et rassurante.

III – L'organisation des filières dans le Gers

Les céréales bio

Pour ces productions économiquement importantes dans le département, trois coopératives locales se mobilisent pour organiser production et mise en marché :

- La société coopérative Terres de Gascogne autour du silo de St Sauvy.
- La société coopérative Gascoval en lien avec Terres de Gascogne.
- La société coopérative Gersycoop en liaison avec la Coopérative Tarn et Garonnaise Qualisol.

De son côté, la coopérative Qualisol multiplie par 2,5 sa capacité de stockage bio en créant une nouvelle unité de stockage de 23 000 t à Monfort (Gers).

En matière de productions animales

La SARL de négoce-distribution «Cap vers le Bio» développe son activité toutes viandes confondues vers la plateforme régionale des Biocoop, la Cabso à Tonneins.

- La Sarl Vilobio a cédé son activité à la Cuma d'abattage de Seissan, en matière de découpe.

• La Sarl Gersboeuf, spécialisée dans le steak haché bio, contribue à l'offre de prestation, en filière viande envers les producteurs.

De son côté, la Chambre d'Agriculture associée à l'EDE du Gers conduit des actions visant à améliorer les performances techniques et économiques des éleveurs bio : réunions, visites diagnostics, visites de suivi sont proposées aux exploitants désireux de mieux valoriser leurs animaux et de mieux les finir pour la boucherie bio.

Pour les filières courtes : l'expérience Intermarché évolue pas à pas avec la plateforme de Lectoure. La SARL Graines des vents a été remplacée par deux sociétés :

- La SARL Essem Bio à Lectoure pour le triage
- La SAS LBR à St Puy pour le conditionnement

Des aides à l'investissement pour les agriculteurs bio avec le PVE, houe rotative, bineuse, herse étrille... Dossier à déposer avant le 21 janvier 2011 à la DDT. Se reporter à la page 2 de ce numéro.

Pour tout renseignement :

Chambre d'Agriculture
du Gers

Services Techniques
Jean Arino

Tél. 05.62.61.77.13 ou
ca32@gers.chambagri.fr

